

**Danielle AGUERA**

*Expert-comptable inscrite au tableau de Lyon  
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon*

---

**Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à  
l'Environnement Rhône Alpes  
(GRAINE R.A)**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**Danielle AGUERA**

*Expert-comptable inscrite au tableau de Lyon*

*Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon*

---

**Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à  
l'Environnement Rhône Alpes  
(GRAINE R.A)**

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS***

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

A l'Assemblée Générale,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Rhône Alpes (GRAINE R.A) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

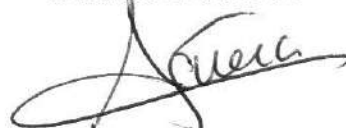
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 13/03/2026

Le commissaire aux comptes

Danielle AGUERA



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Brut	Amort. & Prov.	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
Frais d'établissement								
Frais de recherche et développement								
Donations temporaires d'usufruit								
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	900	900	0	0,00%	1 127	1 127	0	0,00%
Fonds commercial								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains								
Constructions								
Installations techniques, matériel & outillage industriels								
Autres immobilisations corporelles	9 969	9 160	810	0,30%	9 343	8 361	981	0,57%
Immobilisations corporelles en cours								
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles								
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>								
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>								
Participations								
Autres titres immobilisés	191	0	191	0,07%	191	0	191	0,11%
Prêts								
Dépôts et cautionnements	3 963	0	3 823	1,44%	3 963	0	3 963	2,30%
<b>TOTAL (I)</b>	<b>15 024</b>	<b>10 060</b>	<b>4 824</b>	<b>1,81%</b>	<b>14 624</b>	<b>9 433</b>	<b>5 136</b>	<b>2,08%</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Stocks et en-cours								
Avances & acomptes versés sur commandes	0		0	0,00%	0		0	0,00%
Créances								
Créances usagers et comptes rattachés	36 190		36 190	13,60%	19 506		19 506	11,37%
Créances reçues par legs et donations								
Autres	41 840		41 840	15,73%	12 522		12 522	7,27%
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	183 167		183 167	68,85%	134 494		134 494	78,07%
Charges constatées d'avance	0		0	0,00%	617		617	0,36%
<b>TOTAL (II)</b>	<b>261 197</b>		<b>261 197</b>	<b>98,19%</b>	<b>167 139</b>		<b>167 139</b>	<b>97,92%</b>
Frais d'émission des emprunts (III)								
Primes de remboursement des emprunts (IV)								
Ecarts de conversion actif (V)								
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>276 220</b>	<b>10 060</b>	<b>266 020</b>	<b>100,00%</b>	<b>181 763</b>	<b>9 433</b>	<b>172 274</b>	<b>100,00%</b>

DA

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise	29 560	11,11%	29 560	17,16%
Fonds propres statutaires	29 560	11,11%	29 560	17,16%
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves	191 412	71,95%	177 166	102,84%
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau	-138 576	-52,09%	-138 576	-80,44%
Excédent ou déficit de l'exercice	1 846	0,69%	14 247	8,27%
Situation nette (sous total)	84 243	31,67%	82 397	47,83%
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	84 243	31,67%	82 397	47,83%
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	107 651	40,47%	44 000	25,43%
<b>TOTAL (II)</b>	107 651	40,47%	44 000	25,43%
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	1 770	0,67%	0	0,00%
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	1 770	0,67%	0	0,00%
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 012	4,89%	7 207	4,18%
Dettes fiscales et sociales	58 204	21,88%	38 581	22,19%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	300	0,11%	90	0,05%
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	840	0,32%	0	0,00%
<b>TOTAL (IV)</b>	72 357	27,20%	45 878	26,53%
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	266 020	100,00%	172 274	100,00%

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Cotisations	6 395	6 005	390	6,49%
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	5 600	0	5 600	-
Ventes de prestations de services	88 628	74 879	13 749	18,36%
0 dont ventes de parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	300 513	250 557	49 956	19,94%
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	15 000	15 000	0	0,00%
Legs, donation et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciations, provisions et transferts de charges	0	1 226	-1 226	-100,00%
Utilisation des fonds dédiés	44 000	5 220	38 780	742,91%
Autres produits				
<i>Total des produits d'exploitation (I)</i>	460 136	352 887	107 249	30,39%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achat de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	108 154	86 754	21 400	24,67%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 599	3 365	-765	-22,74%
Salaires et traitements	180 327	155 790	24 537	15,75%
Cotisations sociales	56 037	48 114	7 923	16,47%
Autres charges de gestion courante	973	0	973	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	798	593	205	34,66%
Dotations aux provisions	1 770	0	1 770	-
Reports en fonds dédiés	107 651	44 000	63 651	144,66%
Autres charges	0	1	-1	-100,00%
<i>Total charges d'exploitation (II)</i>	458 309	338 617	119 692	35,35%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>1 828</b>	<b>14 270</b>	<b>-12 443</b>	<b>-87,19%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	19	13	6	43,34%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				
<i>Total des produits financiers (III)</i>	19	13	6	43,34%

DA

<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amort. et prov.				
Intérêts et charges assimilées	0	0	0	-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<i>Total des charges financières (IV)</i>	0	0	0	-
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>43,34%</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>				
	<b>1 846</b>	<b>14 283</b>	<b>-12 437</b>	<b>-87,08%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	0	135	-135	-100,00%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<i>Total des produits exceptionnels (V)</i>	0	135	-135	-100,00%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opération de gestion	0	172	-172	-100,00%
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<i>Total des charges exceptionnelles (VI)</i>	0	172	-172	-100,00%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>-37</b>	<b>37</b>	<b>100,00%</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	460 155	353 035	107 120	30,34%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	458 309	338 788	119 521	35,28%
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 846</b>	<b>14 247</b>	<b>-12 401</b>	<b>87,04%</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
--	---	---	-----------------------------------	---

	Total	Total	Total	%
<b>PRODUITS</b>				
Bénévolat	5 863	8 400	-2 537	-30,20%
Prestations en nature	33 849	0	33 849	-
Dons en nature				
<b>Total des produits</b>	<b>39 712</b>	<b>8 400</b>	<b>31 312</b>	<b>372,76%</b>
<b>CHARGES</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et de services	33 849	0	33 849	-
Personnel bénévole	5 863	8 400	-2 537	-30,20%
<b>Total des charges</b>	<b>39 712</b>	<b>8 400</b>	<b>31 312</b>	<b>372,76%</b>

*Handwritten signature or mark*

# Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 266 020 euros.

Le résultat net comptable est positif de **+ 1 846 euros**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis et validés par le conseil d'administration le 26 février 2026.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur associatif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## Description

Le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes a pour objet de promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable pour toutes et tous, sur tous les territoires, à tous les âges de la vie et pour les générations futures. L'association y contribue notamment par la mise en réseau des acteurs et actrices en Auvergne-Rhône-Alpes (statuts de l'association, article 4, objet).

Grâce à son réseau, le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes peut mettre en œuvre toutes actions concourant à la réalisation de son objet, notamment : la recherche pédagogique, la rencontre, l'échange, l'information, la formation, l'animation de dynamiques partenariales avec les acteurs et actrices publics et privés.

Les moyens retenus par le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes, favorisent les synergies entre acteurs et actrices et ne peuvent entrer en concurrence avec les activités ou moyens mis en œuvre par ses adhérent-es (statuts de l'association, article 5, moyens d'action).

#### Eléments significatifs de l'exercice

➔ **Fonds dédiés = 107 651 49 euros**

Lorsque les charges qui correspondent à une subvention, comptabilisées en produits dans l'exercice, n'ont pas pu être engagées en totalité au 31 décembre, une dotation pour provision d'engagements à réaliser est comptabilisée au passif du bilan dans le compte "Fonds Dédiés", une reprise étant comptabilisée sur l'exercice suivant lorsque les dépenses sont engagées.

A la clôture de l'exercice 2025, un fond dédié a été constaté sur les engagements restant à réaliser, à hauteur de 107 651 euros, correspondant à :

Fonds dédiés	Montant
<b>DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>9 500 €</b>
Dynamique régionale Alimentation durable	9 500 €
<b>DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>19 950 €</b>
Formations Santé-Environnement	10 450 €
Service civique écologique	9 500 €
<b>DREAL Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>8 800 €</b>
Dispositif pédagogique Grands prédateurs	8 800 €
<b>DREETS Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>13 650 €</b>
Formation des professionnel·les du sport et des loisirs de pleine	13 650 €
<b>OFB Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>43 151 €</b>
Dispositif régional des Aires terrestres éducatives 2026 et 2027	43 151 €
<b>Appel à communs des Fondations</b>	<b>12 600 €</b>
Dynamique régionale Eduquer dehors	12 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 651 €</b>

➔ **Contributions volontaires = 33 849 euros**

Le bénévolat sur les projets associatifs a été valorisé pour 39 712 euros au titre de 2025 :

- 5 863 € au titre du bénévolat
- 33 849 € au titre de prestations en nature

Bénévolat	Jours	Montant *
<b>Mise en réseau</b>	<b>6,5</b>	<b>1 138 €</b>
Développement de la vie associative	3,9	688 €
Dynamique régionale Eduquer dehors	2,6	450 €
<b>Activités d'appui aux acteurs et actrices de l'EEDD</b>	<b>21,1</b>	<b>3 700 €</b>
Professionnalisation des acteur·ices de l'EEDD	21,1	3 700 €
<b>Accompagnement des acteur·ices de l'EEDD</b>	<b>3,0</b>	<b>525 €</b>
Recherche-action Accompagnement aux changements	3,0	525 €
<b>Représentation et mobilisation</b>	<b>2,9</b>	<b>500 €</b>
Instance de dialogue en EEDD	1,1	200 €
Représentation	1,7	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>33,5</b>	<b>5 863 €</b>

\* Cout de journée moyen de 2025 (salaire et charges) : 175 €

Pour la première fois en 2025, le GRAINE ARA enregistre des prestations en nature au sein des contributions volontaires en nature. Ces prestations portent spécifiquement sur la mise à disposition de salles par la Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon.

Prestations en nature	Montant
<b>Fonctionnement de l'association et du réseau</b>	<b>2 671 €</b>
<b>Mise en réseau</b>	<b>5 248 €</b>
Développement de la vie associative	1 971 €
Dynamique régionale Eduquer dehors	3 277 €
<b>Coordination de projets collectifs</b>	<b>3 651 €</b>
Pôle Education et promotion de la Santé-Environnement	2 537 €
Génération air pur	86 €
Dispositif régional des Aires terrestres éducatives	1 029 €
<b>Activités d'appui aux acteurs et actrices de l'EEDD</b>	<b>21 964 €</b>
Professionnalisation	21 964 €
<b>Représentation et mobilisation</b>	<b>314 €</b>
Représentation	314 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 849 €</b>

## Notes sur le bilan actif



### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 024 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation incorporelles	1 127 €		227 €	900 €
Immobilisations corporelles	9 343 €	626 €		9 969 €
Immobilisations financières	4 154 €			4 154 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 624 €</b>	<b>626 €</b>	<b>227 €</b>	<b>15 024 €</b>

En 2025, l'acquisition de la malle pédagogique « J'agis pour l'eau » pour 626 € et la sortie du logiciel EBP Gestion commerciale pour 227 € ont été enregistrées dans les comptes.

Amortissements et provisions d'actifs = 10 654 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation incorporelles	1 127 €	227 €		1 354 €
Immobilisations corporelles	8 361 €	799 €		9 160 €
Autres immobilisations financières	0 €	140 €		140 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 488 €</b>	<b>1 166 €</b>		<b>10 654 €</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	900 €	900 €	0 €	1 an
Matériel de bureau et informatique	7 598 €	7 147 €	451 €	3 ans
Mobilier	1 745 €	1 745 €	0 €	5 ans
Matériels pédagogiques	626 €	268 €	358 €	1 an
<b>TOTAL</b>	<b>10 869 €</b>	<b>9 529 €</b>	<b>809 €</b>	

 **Etat des créances = 78 030 euros**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	78 030 €	78 030 €	
<b>TOTAL</b>	<b>78 030 €</b>	<b>78 030 €</b>	

Le montant net des autres créances au 31 décembre 2025 s'établit à 78 030 euros, à moins d'un an correspondant à :

- 36 190 euros de créances clients (principalement des prestations de formations du dernier trimestre 2025).
- 140 euros de fournisseurs débiteurs
- 41 700 euros de subventions à percevoir.

Notes sur le bilan passif

 **Etat des dettes = 72 357 euros**

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 012 €	13 012 €		
Dettes fiscales & sociales	58 204 €	58 204 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	300 €	300 €		
Produits constatés d'avance	840 €	840 €		
<b>TOTAL</b>	<b>72 357 €</b>	<b>72 357 €</b>		

Les dettes fournisseurs pour 13 012 euros correspondent principalement (6 410 euros) à des factures non parvenues au 31 décembre 2025.



Les dettes fiscales et sociales pour 58 204 euros correspondent aux charges du 4ème trimestre 2025, aux primes de partage de la valeur pour les salariées sur l'exercice 2025 et à des dettes pour provisions pour congés payés et heures supplémentaires.

Les autres dettes correspondent pour 300 euros à des clients créditeurs.

**Charges à payer par postes du bilan = 29 584 euros**

Charges à payer	Montant total
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 602 €
Dettes fiscales et sociales	22 982 €
Autres dettes	
TOTAL	29 584 €

**Provisions pour risques = 1 770 euros**

Une provision pour risque d'un montant de 1 770 euros a été établie suite à une dette client (facture datant de 2023).

**Provisions pour indemnité de départ à la retraite = 12 106 euros**

Le conseil d'administration du GRAINE ARA a, pour la première fois en 2025, décidé de constituer une provision pour indemnité de départ à la retraite. Cette provision couvre à la fois les droits acquis au titre des années antérieures et ceux relatifs à l'exercice 2025.

Provision indemnités départ à la retraite	Montant
Provision indemnités départ à la retraite (4286)	12 106 €
TOTAL	12 106 €

**Notes sur le compte de résultat**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 87 440 euros**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	5 600 €	6 %
Prestations de services - des ventes de formations	69 315 €	79 %
Prestations de services - diverses	12 525 €	15 %
Produits des activités annexes	0 €	-
TOTAL	87 440 €	100 %

Les ventes de marchandises concernent la vente de l'outil pédagogique sur la thématique des micropolluants dans l'eau « J'agis pour l'eau ».



## Transfert de compte

Deux modifications comptables ont été appliquées sur l'exercice 2025 :

- Regroupement des frais d'abonnements bancaires : les comptes 62711, 62712 et 62713 ont été fusionnés sous le compte unique 6271 « Frais - abonnements bancaires ».
- Reclassement des cotisations : le compte 6281 a été transféré vers le compte 6581 « Cotisations (liés à la vie statutaire) ».

## Autres informations



### Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.



### Effectif moyen

	Personnel salarié (Nombre d'ETP)	Personnel mis à disposition de l'association
Non cadres	4	
Cadres	1	
TOTAL	5	



### Conventions de partenariat

Le tableau ci-dessous présente l'état des conventions de partenariat, motif et montant, conclues en 2025 entre le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes et ses adhérentes personnes morales :

Structure	Action	Montant
Juliette Dané Entreprise individuelle	Accompagnement aux changements de comportements	500 €
S'ortie	Micropolluants dans l'eau	288 €
S'ortie	Micropolluants dans l'eau (Prunevère)	300 €
Bièvre Liers Environnement	Journée régionale Formations et métiers en EEDD	300 €
REEA	Journée régionale Formations et métiers en EEDD	300 €
Collectif Pétale 07	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
FNE 69	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
REEA	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
SMIRIL	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
Jeunes et nature	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
RDEE	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
Mountain Riders	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
S'ortie	Journée régionale Eduquer dehors	225 €
TOTAL		3 488 €



### Portage du FRENE

Un contrat relatif au portage est conclu avec le FRENE (réseau national d'éducation à la nature et à l'environnement dont le GRAINE ARA est adhérent) pour une action de formation « Eduquer dehors : développer collectivement l'innovation pédagogique ».

Le GRAINE ARA, organisme de formation certifié, porte la formation et l'entièreté des recettes sont reversées au FRENE. Les écritures sont comptabilisées dans un compte de tiers : 457.

### Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

○ **Charges à payer = 26 894 euros**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés : Fournisseurs factures non parvenues (4081)	6 410 €
Dettes fiscales et sociales : Charges de personnels (428)	5 000 €
Dettes prov. pour congés payés et heures sup. (4282)	10 555 €
Charges sociales sur congés payés et heures sup. (4382)	4 929 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 894 €</b>

Le montant de 5 000 euros de charges de personnes à payer correspond à la prime de partage de la valeur sur l'exercice 2025 qui sera versée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 aux salariées présentes sur cette période.

○ **Charges constatées d'avance = 0 euros**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486)	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

### Réforme du plan comptable général

Le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers a été homologué par l'arrêté du 226 décembre 2023. L'application de cette réforme du plan comptable général (PCG) est obligatoire aux comptes des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'impact de la réforme du PCG sur les comptes du GRAINE ARA en 2025 :

- Nouvelles dénominations des comptes 658 : « Pénalités et autres charges » et 758 : « Indemnités et autres produits »
- Nouvelle dénomination du compte de charges « Charges sociales » en « Cotisations sociales ».
- Suppression du compte de transfert de charges 791. Les écritures de l'année 2024 ont été transférées dans le compte 708 : « Produits des activités annexes ». Il concerne la formation de personnel, la refacturation sur activités et les prestations complémentaires AG2R.

DA

**Danielle AGUERA**

*Expert-comptable inscrite au tableau de Lyon  
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon*

---

**Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à  
l'Environnement Rhône Alpes  
(GRAINE R.A)**

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 13/03/2026

Le commissaire aux comptes

Danielle AGUERA

